



INVITATION PRESSE

Poitiers, le 13 février 2018

« Avis d'expert » de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine

Sites et sols pollués : l'ADEME Nouvelle-Aquitaine sur le terrain

L'ADEME Nouvelle-Aquitaine poursuit son cycle de rencontres avec la presse et vous propose de participer au prochain rendez-vous « Avis d'expert » organisé le **lundi 26 février 2018 à 14h30** dans ses locaux, 140 rue des Terres de Borde à Bordeaux.

Mis en place pour répondre à votre attente et apporter des éléments d'information argumentés sur les grands enjeux environnementaux de notre territoire, le prochain « Avis d'expert » portera sur le traitement des sites et sols pollués.

Héritage des révolutions industrielles et des mutations socio-économiques, la France compte aujourd'hui plus de :

- 250 000 anciens sites industriels et activités de service pouvant être à l'origine de pollution des sols, dont 34 120 localisés en Nouvelle-Aquitaine (base de données Basias au 12 février 2018) ;
- 4 000 sites faisant l'objet de mesures de gestion des sols pour prévenir les risques sur les personnes et l'environnement, dont 775 en Nouvelle-Aquitaine (base de données Basol au 12 février 2018).

Ces sites sont susceptibles de porter atteinte à la santé humaine ou à la qualité des écosystèmes aquatiques ou des écosystèmes terrestres. Ils peuvent entraîner des détériorations aux biens matériels, une détérioration ou une entrave à l'agrément de l'environnement ou à d'autres utilisations légitimes de ce dernier (extrait de la Directive européenne du 23 octobre 2000). Une fois traités, certains d'entre eux représentent aussi des opportunités de reconquête foncière.

Animateurs du prochain « Avis d'expert », **M. Mathieu Anglade**, directeur régional adjoint de l'ADEME et **M. Alexis Lunel**, chargé de mission sites et sols pollués, seront à votre disposition en présence de **M. Olivier Pairault**, chef du département des risques chroniques à la DREAL Nouvelle-Aquitaine, pour faire le point sur les sujets suivants :

- la mise en sécurité par l'ADEME de sites et sols pollués en cas de responsable défaillant ;
- le rôle de l'ADEME dans l'accompagnement de la réhabilitation de friches urbaines polluées ;
- la cartographie des sites et sols pollués sur lesquels l'ADEME intervient en Nouvelle-Aquitaine ;
- la présentation d'études de cas emblématiques (dont Audenge et Bassens).

Spécial Presse

Banque de données Basias :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-de-service-basias/>

Banque de données Basol :

<http://basol.developpement-durable.gouv.fr>

L'intervention de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine en matière de sites et sols pollués :

<http://nouvelle-aquitaine.ademe.fr/expertises/sols-pollues>

A propos de l'ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.aquitaine.ademe.fr

Contacts presse

ADEME Nouvelle Aquitaine

Sylvain KRUMMENACHER – Tél. : 05 56 33 80 24 – sylvain.krummenacher@ademe.fr
Marie-Jeanne LE CASTREC – Tél. : 05 55 71 38 52 – marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr

Horizon Public Conseils

Pierre CHAPSAL – Tél. : 06 71 59 74 18 – chapsal@horizonpublic.org



#ADEMENouvelleaquitaine